

# Lettre municipale



## Sommaire :

- Mot du Maire
- Compte rendu du Conseil Municipal du 24 Mars 2010
- Infos et animations
- Informations générales et pratiques
- Numéros utiles
- Pharmacies de garde

## Vos Adjoints

Thierry  
CONSTANT

Maurice  
ALIBERT

Monique CATEL

## Vos Conseillers

Georges DEGAT

Yannick PERROT

Alain LÉPOINT

Michel SERRES

Jean Claude BOY

Roseline OLIBA

Wilfrid BRAN

## LE MOT DU MAIRE

### Le Cimetière

Voilà un sujet dont on, se passerait bien de parler, mais néanmoins, il est important à un moment donné de faire le point sur sa réglementation, sa contenance et son aspect paysagé. Après la constitution d'un règlement des cimetières de Saint Projet et d'Auzac, la commission communale « cimetière » composée de Mesdames Monique CATEL, Yannick PERROT, de Messieurs Alain LÉPOINT, Georges DEGAT, Jean Claude BOY, Henri CONSTANT (fossoyeur de la commune) et moi-même, s'est réunie afin de recenser les sépultures, abandonnées, détériorées ou non entretenues. Ceci dans le but de lancer, pour certaines, où il n'y a plus de famille connue, des procédures de reprise de concession. Il est essentiel, même si nous entamons le chantier d'agrandissement du cimetière, de ne pas négliger la gestion des concessions existantes. Il faut savoir qu'il y a 3 ans de procédure pour une reprise de concession.

Nous allons aussi, élaborer un nouveau plan du cimetière avec une nouvelle numérotation des concessions pour une plus grande lisibilité et une meilleure organisation.

Nous devons également déterminer un emplacement pour installer le jardin du souvenir conformément à la réglementation cinéraire en vigueur depuis le 1er janvier 2010, et un autre pour créer un ossuaire.

En ce qui concerne l'agrandissement du cimetière, nous avons calculé qu'il sera nécessaire d'acquérir environ 2000 m<sup>2</sup> de terrain sur les propriétés de Monsieur Georges DEGAT et Monsieur Jean Pierre CAMBONIE. Ils nous ont fait savoir qu'ils étaient dores et déjà d'accord pour la vente de ces parcelles. Cela doublera pratiquement la taille du cimetière. Pour ce qui est du prix, nous avons fait appel au service des domaines qui a estimé le prix du mètre carré à celui établi par la commune lorsqu'elle vend du terrain communal. Au vu de tous ces éléments et des aspirations des propriétaires nous déciderons en conseil municipal du prix qui sera le plus juste. J'en terminerai en citant l'extrait d'un poème de Gérard BOLLON découvert sur Internet, qui reflète bien l'image des cimetières de nos villages.

*Certainement qu'un de ces jours      Et dans leur vieux cimetière  
Quelques villageois émigrés      Feront vivre la mémoire  
Reviendront chez eux par Amour      Et chanter les vieilles pierres  
Car ils n'ont pas pu oublier      De leurs ancêtres méritoires.*

Le Maire

Léon-Bernard CLAESSEN

# COMPTE RENDU SEANCE DU 24 MARS 2010

L'an deux mil dix et le mercredi 24, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLAESEN Léon -Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 mars 2010

Nombre de conseillers	11
En exercice	11
Présents	9
Votants	11

Présents : Messieurs CLAESEN Léon-Bernard, ALIBERT Maurice, DEGAT Georges, BOY Jean Claude, SERRES Michel, LEPOINT Alain, Mesdames CATEL Monique, PERROT Yannick, OLIBA Roseline.

Absents :

Absents excusés : Monsieur CONSTANT Thierry, Monsieur BRAN Wilfrid,  
Monsieur Thierry CONSTANT a donné procuration à Monsieur Léon-Bernard CLAESEN  
Monsieur Wilfrid BRAN a donné procuration à Monsieur Georges DEGAT

Il est 20 h 30 le Maire constate que le quorum est atteint.  
La réunion peut alors valablement commencer.

**Approbation du compte rendu de la séance du 18 février** : sur proposition du Maire ce document est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire à l'ordre du jour cette délibération supplémentaire : - Convention avec la SAUR pour la facturation et la perception de la redevance assainissement

## ORDRE DU JOUR

### Modifications des Statuts de la Communauté de Commune Quercy Bouriane

#### Siège

Suite au déménagement des locaux administratifs de la Communauté de Communes à la Maison Communautaire sise 98 avenue Gambetta 46300 Gourdon, il convient de modifier la désignation du siège dans les statuts communautaires comme suit :

« *Le siège de la Communauté de Communes est fixé 98 avenue Gambetta à Gourdon.  
Il peut être transféré en tout autre lieu par décision du Conseil Communautaire.* »

#### Action sociale

La Communauté de Communes Quercy Bouriane intervient au titre de sa compétence « action sociale » en matière de petite enfance par son soutien à la crèche parentale « Ecoute s'il joue », et l'animation d'un relais d'assistantes maternelles sur les Communes de Gourdon et de Saint-Germain du Bel Air.

L'évolution des besoins de garde d'enfants de moins de six ans impliquant des actions plus intégrées sur le territoire, il convient de préciser la rédaction de l'article 9 §B-3 2<sup>ème</sup> alinéa « Soutien à l'accueil des enfants de moins de 6 ans » des statuts communautaires, afin de permettre à la Communauté de Communes Quercy Bouriane de conduire pleinement sa politique en matière de petite enfance.

*A savoir :*

*réunir les services de gardes collectives, avec la Crèche Parentale « Ecoute s'él joue », et de gardes individuelles, avec le Relais d'Assistantes Maternelles, dans les locaux de l'ancienne école maternelle de l'Hivernerie de Gourdon afin de rendre plus lisible l'organisation de ce service pour les usagers.*

*participer à la création d'une maison d'assistante maternelle sur la Commune de Saint-Germain du Bel Air.*

*pouvoir mettre en œuvre sur le territoire toute action en faveur de l'accueil des enfants de moins de 6 ans.*

Considérant les statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane validés en Conseil Communautaire du 25 avril 2007,

Considérant l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle rédaction de la compétence susmentionnée dans ces termes :

« Soutien à l'accueil des enfants de moins de 6 ans :

- Intervention au titre des Maisons d'Assistantes Maternelles : Soutien financier forfaitaire déterminé annuellement par le Conseil communautaire pour la mise en place des Maisons d'Assistantes Maternelles sur le territoire.

- Création, aménagement, gestion et animation de lieux d'accueil d'enfants de moins de 6 ans. Sont déclarés d'intérêt communautaire :

*L'aménagement des locaux de l'ancienne école maternelle de l'Hivernerie ;*

*La création et la gestion de relais d'assistantes maternelles. »*

### **Contrat de Maintenance logiciel MICROBIB**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du logiciel installé à la bibliothèque pour la gestion de livres de la bibliothèque départementale des prêts du LOT. Le logiciel a été fourni par le BDP du Lot et la maintenance est à la charge de la Commune. Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable. Le coût de la maintenance représente la somme de 99.00€ par an qui sera soumis au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à une révision.

Proposition est faite de valider ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité ce contrat et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ledit contrat de maintenance avec la société MICROBIB.

### **Contrat d'entretien de l'Eclairage Public**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la maintenance du réseau d'éclairage public a été confiée à la société INEO. Le contrat liant la Commune de SAINT PROJET à la société INEO arrivant à échéance, il est nécessaire de le renouveler. La société INEO propose un nouveau contrat actualisé (prix révisés) sans modifier le mode opératoire des interventions. Les prix proposés seront actualisés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Le contrat proposé est valable un an à dater de la commande et pourra être reconduit durant trois années supplémentaires.

Proposition est faite de valider ce nouveau contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité ce contrat d'entretien e de l'éclairage public avec la société INEO et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ledit contrat.

### **Annulation de la Délibération de demande de subvention DGE 2010**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire d'annuler la délibération prise le 20 janvier 2010 concernant la demande de subvention DGE 2010 pour l'achat d'un tableau numérique pour l'école de Saint Projet.

Etant dernièrement avisé par l'inspecteur d'académie que la candidature de Commune de Le Vigan avec laquelle nous sommes en RPI a été retenue dans le cadre du projet de l'école numérique rurale, nous devons annuler la demande de subvention qui n'a plus lieu d'être.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité annule la délibération de demande de subvention DGE 2010.

### **Demande de Subventions**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions reçues avec les comptes de l'exercice 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

Association Sport et Détente de SAINT PROJET : 130.00 €

Amicale des SANS SOUCI SAINT PROJET/REILHAGUET : 130.00€ (Madame CATEL sort de la salle ne participe pas au vote)

Amicale des Sapeurs Pompiers de Gourdon : 100.00 €

Association Les Amis les Chats : aucune subvention à la majorité

Croix Rouge : aucune subvention à la majorité

Fédération des Associations Mutualistes Agricoles pour la promotion des handicapés mentaux : aucune subvention à la majorité

### **Convention avec la SAUR pour la facturation et la perception de la redevance assainissement**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Payrac (SIAEP), auquel la commune de SAINT PROJET est adhérente, a confié à la Saur l'exploitation de son service public d'eau potable par affermage visé en Sous-préfecture de Gourdon le 21 décembre 2009. La collectivité a demandé à la Saur, qui accepte, conformément à l'article R 2333-128 du Code Général des collectivités Territoriales, de percevoir pour son compte, sur la facture d'eau, la redevance due par les usagers du service assainissement. Pour cela, il est nécessaire de signer une convention avec la SAUR afin d'en fixer les conditions techniques et financières. La présente convention prend effet au 01/01/2010 et est conclue pour la durée du contrat d'affermage passé en le SIAEP de Payrac et la Saur, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention et propose de l'accepter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signer.

### **Questions Diverses**

**Agence postale communale** : Afin de tenir compte de la demande des maires et des évolutions réglementaires, des modifications sont apportées aux conventionnements relatifs aux agences postales communales. Une prime sera désormais versée au moment de l'installation d'une Agence postale Communale dans les locaux de la Mairie ou dans un autre bâtiment communal. Cette prime égale à trois mois d'indemnités va concerner toutes les agences postales communales ouvertes depuis le 1er janvier 2009. Bien entendu l'agence postale communale de Saint Projet entre dans les critères précités et va percevoir la somme de 2886 Euros soit 3 fois l'indemnité mensuelle de 962€. La poste va également assurer la prise en charge des frais de fonctionnement des terminaux de paiement via un numéro vert gratuit auquel ces derniers seront reliés pour la transmission des données quotidiennes.

**Assurance** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, que suite aux négociations entamées avec différentes compagnies d'assurance, l'assureur en titre, le GAN, par l'intermédiaire de son agent général, a décidé de réviser ces contrats d'assurance de la commune pour arriver à une nouvelle cotisation de 4000.00€ au lieu de 5345€, ce qui fait une économie de 1345€ pour la Commune.

De ce fait l'avenant au contrat a été signé.

**Audiovisuel** : La mise en service prochaines des émissions numériques à partir des relais de télévisions de Limoges et les cars et Aurillac et Labastide-du-Haut-Mont risquent d'entraîner des perturbations de la diffusion en mode analogique sur notre commune. En ce qui concerne Saint Projet, ces perturbations interviendront en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

**Circulation/voirie** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, que suite au courrier de Monsieur Henri CONSTANT concernant les dégradations répétées sur ces bâtiments et clôtures, occasionnés par des camions de gros gabarit qui viennent livrer chez son voisin, il a eu un entretien avec ce dernier.

Monsieur MAZET Francis, lui a indiqué qu'il n'avait aucune possibilité d'intervenir auprès des divers transporteurs sur la taille des camions qui effectuaient les livraisons à son exploitation. Il faisait savoir également qu'à chaque livraison il prenait la peine d'aviser le chauffeur du camion de l'étroitesse du passage et l'incitait à une grande précision dans sa manœuvre. Il reconnaissait qu'au dernier incident où le camion avait malencontreusement accroché une pierre du bâtiment de Mr CONSTANT, il s'agissait d'un nouveau chauffeur inexpérimenté.

Néanmoins, dans un esprit d'apaisement des tensions et dans le but de trouver une solution équitable pour eux deux, Monsieur MAZET proposait un échange de terrain avec Mr CONSTANT qui lui permettrait l'aménagement (à ses frais) d'un chemin d'accès par l'arrière de son bâtiment et de ce fait, ne plus faire passer de poids lourds ni d'engins dans le hameau.

Suite à cet entretien, Mr le Maire indique qu'il a fait un courrier à Mr CONSTANT pour l'informer de cette proposition.

En date du 10 mars 2010, Mr CONSTANT lui faisait parvenir un nouveau courrier avec une nouvelle proposition, précisant qu'il était tout à fait prêt à consentir un échange de terrain avec Mr MAZET, **sous condition que la Commune de Saint Projet lui vende la portion de voie communale qui passe entre ses deux gîtes.**

Monsieur ALIBERT indique au Conseil Municipal, que la voie en question est une voie communautaire, et de ce fait inaliénable. Il précise que si la Commune souhaite vendre cette portion, il faudrait engager une procédure fastidieuse, d'une part par une demande de déclassement de la voie et d'autre part en lançant d'une enquête publique qui se solderait obligatoirement par un désaccord des riverains desservi par cette voie.

Après étude, le Conseil Municipal n'étant pas favorable à cette éventualité, Mr le Maire propose de faire un courrier de réponse à Mrs CONSTANT ET MAZET en leur indiquant la position de chacun et celle de la Commune. Mr le Maire propose également, qu'en cas d'accord d'échange de terrain entre Mr MAZET et Mr CONSTANT, de régler la voie communale passant entre les deux gîtes de Mr CONSTANT, par une interdiction aux poids lourds. Mr le Maire précise qu'ayant été élu pour sa neutralité, il reste à l'entière disposition de Mr CONSTANT et de Mr MAZET pour servir de médiateur dans cette affaire.

Prochain Conseil Municipal le 21 avril 2010 à 20 h 30  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pu être levée à 22 heures 45

## *PROCHAIN RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS*

*Le MARDI 27 AVRIL 2010*

*Alain LEPOINT Conseiller Communautaire de la Communauté de Commune Quercy- Bouriane vous informe en matière d'assainissement :*

*Rappel de la Loi sur l'eau. L'assainissement non collectif est une obligation, pour votre projet de construction ou réhabilitation d'habitation, non raccordée au tout à l'égout. Il en va de même pour tout changement de destinations aptes à devenir habitable. Aides possibles : Prime pour l'amélioration de l'habitat, crédit à taux 0 %, sous certaines Conditions. Les frais de contrôle périodique de l'installation sont à la charge du propriétaire, le coût est de 80 €, pour 6 années. Les frais d'études, de conseils pendant et après travaux et d'assistance sur le terrain s'élèvent à 153 €, payables en deux parties. Pour tout renseignements s'adresser en Mairie ou voir le site du Conseil Général : [www.lot.fr](http://www.lot.fr) (rubrique SPANC).*

### Amicale des Sans Soucis

Calendrier des activités 2010  
Dimanche 25 Avril 2010 :  
Repas au restaurant « Crouzil—  
Combroux à MASCLAT  
Mercredi 12 Mai 2010:  
Concours de Belote 20H30 Salle  
polyvalente.  
Dimanche 16 Mai 2010:  
Repas de printemps à NADAIL-  
LAC DE ROUGE Vente de fleurs  
Mardi 29 Juin 2010:  
Route des vins dans le pays de  
BERGERAC  
Jeudi 29 Juillet 2010:  
Spectacle de nuit à FLAGNAC  
(Aveyron) « Hier un Village »  
Dimanche 19 Septembre 2010  
Repas de rentrée à la Tuilerie  
Vendredi 8 Octobre 2010:  
Concours de Belote 20H30 Salle  
polyvalente de Saint Projet  
Dimanche 24 Octobre:  
Repas Noces d'Or  
Dimanche 14 Novembre 2010:  
Repas à thème à LABASTIDE  
MURAT;  
Samedi 11 Décembre 2010:  
Goûter de Noël avec distribution  
de colis.

### Commémoration du 19 Mars 1962

Le Vendredi 19 Mars 2010, à l'i-  
nitiative de la FNACA du VI-  
GAN et en collaboration avec la  
municipalité de Saint Projet, a  
eu lieu, au monument aux morts  
la commémoration de la fin de  
la guerre d'Algérie.  
Cette cérémonie imprégnée d'é-  
motion s'est déroulée en présence  
de tous les enfants de la classe de  
CM1, qui ont participé avec en-  
thousiasme à l'appel aux morts.  
Il est très important d'associer la  
jeunesse à ce devoir de mémoire.  
Et je tiens à remercier l'institu-  
trice de la classe de CM1, Mellé  
Magalie MOLINIER qui a ré-  
pondu sans hésitation à ma de-  
mande de participation de ses  
élèves à cette commémoration.

### Site internet de Saint Projet

Le Site internet de Saint Projet est ouvert à l'adresse  
suivante:

**[www.saint-projet-en-quercy.fr](http://www.saint-projet-en-quercy.fr)**

### Communauté de Commune Quercy Bouriane Office du tourisme intercommunal

Les locaux de l'office de Tourisme intercommunal situés actuellement 24  
rue du Majou à Gourdon, sont vétustes et trop exigus pour permettre un  
accueil du public et un fonctionnement du service dans de bonne condi-  
tion. Un local situé Place de la libération ( anciennement « la grande  
fabrique) est disponible . Ce bâtiment par sa situation géographique et  
sa surface rendrait l'office de tourisme intercommunal plus visible et  
accessible aux usagers, tout en permettant d'améliorer le service rendu.  
Des travaux de rénovation, d'aménagement et de mise aux normes se-  
ront nécessaires et à la charge de la communauté de commune. Il a été  
proposé aux conseillers communautaires d'approuver l'installation de  
l'office de tourisme intercommunal dans ce bâtiment après travaux et  
de valider la conclusion d'un bail emphytéotique de 99 ans avec le pro-  
priétaire pour un loyer mensuel de 1000 euros. Cette délibération a  
été adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

### Repas des Chasseurs

Le Dimanche 25 Avril 2010 à la Salle Polyvalente de Saint Projet  
Prix du repas 18€ par personne (enfants 10€)

Au Menu

Apéritif

Soupe Campagnarde

Assiette Gourmande

Civet de Chevreuil

Pomme de Terre en Robe des Champs

Gigot de Chevreuil

Salade Verte

Fromage

Dessert

Café

Vin rouge et Vin rosé

Inscription : SVP avant le Mardi 20 Avril 2010

Aux Numéros suivants:

05-65-37-95-55 MALADEN René

05-65-37-96-76 ALIBERT Maurice

05-65-41-19-51 GAMBERT Jacques

## INFORMATIONS GENERALES ET PRATIQUES

### L'Agence Postale Communale

Je vous rappelle que l'agence postale communale est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Que les lettres et les colis mis en instance sont à retirer à l'agence postale communale de Saint Projet et non au Vigan. Vous avez à votre disposition un service essentiel avec une plage horaire d'ouverture équivalente au bureau de poste de Gourdon, profitez en.

### BIBLIOTHEQUE ET POINT MULTIMEDIA HORAIRES

La bibliothèque est opérationnelle, elle a ouvert ses portes le Mercredi 4 Février à 13h00.

Les horaires d'ouverture ont changé faute de fréquentation Nouveaux horaires : Le Mercredi de 14 h 00 à 17 h 00 et le Vendredi de 16 h 15 à 18 h 30

Responsable:

Mme Monique CATEL

Bénévoles:

Mme RENAUDIN,

Mme LEBERVET,

Mme SAAD

### DON DE SANG

Les prochaines collectes de sang à GOURDON salle des Pargueminiens se feront le:

Jeudi 3 Juin 2010

Mercredi 8 Septembre 2010

Jeudi 18 Novembre 2010  
De 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Ils ont besoin de vous  
Venez nombreux

### La Poste

La boîte aux lettres de la Poste située devant l'ancienne épicerie a été retirée. Vous avez maintenant une boîte grand modèle devant la Mairie.

### Décès

Nous avons appris le décès de Madame Marthe GUITARD, survenu à l'âge de 87 Ans. Ses cendres ont été déposées dans le caveau familial au cimetière de Saint Projet.

Et celui de Madame Monique LABRO née BAILLON survenu à l'âge de 75 ans qui a été inhumée au cimetière de Saint Projet dans le caveau familial. Nous présentons aux familles, au nom de tous les Saint Projetois, nos sincères condoléances.



### NAVETTE SAINT PROJET GOURDON

Service à la demande  
Service de transport à la demande pour se rendre à GOURDON.

Tous les Mardis et Jeudis sauf le 1er jeudi du mois.

Arrivée à GOURDON 9h30

Départ de GOURDON 12h00

Pour le service de transport à la demande, n'oubliez pas de prévenir à l'avance le Transporteur (au plus tard la veille au soir)

Transporteur:

M. Jean Marie AULIE

46300 UZÈCH LES OULES

Tél: 05.65.21.24.92

### Enveloppe en « Prêt à poster »

Une nouvelle enveloppe en « Prêt à poster » est en cours de création. Elle sera ornée des photos de Saint projet sous la neige. Dès qu'elle sera prête à la vente nous vous le ferons savoir.

### Les pompes Funèbres Daniel Bonnet

vous informent de la reprise de leur activité par Monsieur Gérard GAYDOU Gérant de la SARL Marbrerie de la Bouriane.

Il poursuivra dans le même esprit, l'activité Pompes Funèbres et Marbrerie. Il mettra tout en œuvre pour répondre à vos attentes.  
Tél: 06 82 13 25 67 / Tél. : 05 65 41 04 67

### Salon de coiffure itinérant

Suite à la convention signé avec la commune « SERENTIF » un salon de coiffure itinérant sera à la salle polyvalente les Mardis et jeudis après midi de 14h30 à 19h00. Vous pourrez également prendre rendez-vous auprès de Aurélie SOULACROUP au : 06-70-51-21-46. Cette coiffeuse professionnelle vous propose un travail de qualité à coté de chez vous.

### L'Association BIEN VIVRE AL PAÏS

Le 28 mars 2010 à 15 H 30

Concert de l'harmonie musicale Gourdonnaise et Sarladaise,

offert par l'association afin de récolter des dons pour la réalisation d'une vitrine destinée à être placée dans l'église pour exposer les objets et les vêtements liturgiques.

### CONCERT CHORALE

Sous l'égide du Conseil Général

Le Dimanche 18 Avril 2010 à 15 H 00

Concert de l'ensemble vocal

« Les Echos de la Bouriane »  
en l'Eglise de Saint Projet.

Sous la direction de Daniel HIRON;  
Sacré- Traditionnel- variétés.

Entrée Libre

Liste des entrepreneurs ou artisans de la commune:



Salle des fêtes  
Nous vous informons que les réservations de la salle des fêtes se font auprès de Mme Monique CATEL  
au : 05-65-41-94-08

Mairie et Bureau de Poste  
Jours et Horaires  
D'ouverture  
Du lundi au Vendredi  
De 9 H 00 à 12 H 00  
et de 13 H 30 à 17 H 00  
Permanence élus le Samedi  
Sur Rendez Vous  
Tel: 05-65-37-97-86  
mairie.stprojet@orange.fr

Muriel BELPAUME : Elevage du Rigou (Poulets démarrés, pintades) Rigou 46300 SAINT PROJET Tel: 05.65.41.90.90

M. Gilles ROSSIGNOL : Travaux agricole, débroussaillage : Cauleilles 46300 SAINT-PROJET Tel: 05.65.37.96.83

Boucherie MALADEN : Le Bourg 46300 Le VIGAN Tel: 05.65.41.47.81

Restaurant LA TUILLERIE : Peyrebrune 46300 SAINT-PROJET Tel: 05.65.37.95.53

M. Guy ROSSIGNOL : Charpente, Menuiserie Le Bourg 46300 SAINT-PROJET Tel: 05.65.37.95.51

M. Patrick STAMMBACH : Couvreur, zingueur - Les Issials 46300 SAINT-PROJET Tel: 05.65.37.94.13

M. Luis ALBERTO : Espace vert, création, entretien, aménagement parcs et jardins Les Claux 46300 SAINT PROJET Tel: 06-32-36-41-63

M. Joseph PAREIA : Entreprise de peinture Bois de Laurel 46300 SAINT-PROJET Tel: 05.65.37.93.14

M. Claude FAGE : Installation cuisine, Sdb, sanitaires, carrelage, électricité, chauffage, dépannage : plomberie, électricité, électroménager informatique. Les Combettes 46300 SAINT-PROJET Tel: 05.65.27.02.37 port : 06.89.37.73.60 Courriel: [claude.fage@wanadoo.fr](mailto:claude.fage@wanadoo.fr)

Jean STEFF Le Bois de Laurel 46300 SAINT PROJET Surveillance Et Gestion De Votre Résidence ou Propriété  
Tel: 05-65-32-70-16 Port: 06-26-85-62-47 Mail: [surgestre@yahoo.fr](mailto:surgestre@yahoo.fr)

LES NUMEROS UTILES :



Mme Liliane SIMON : Infirmière à domicile - Mas de Cauze Tel: 05.65.41.01.01 ou 05.65.37.98.61

Mme Françoise GUIGNARD : Kinésithérapeute - Rue St Paul 46300 PAYRAC Tel: 05.65.41.92.92

Nous avons conscience des lacunes que peut avoir ce bulletin, mais il a au moins le mérite d'exister et de paraître dans les délais promis. Nous n'aurons de cesse de l'améliorer pour mieux vous informer.

Du 23/03/2010 au 30/03/2010 Pharmacie FLORENTY à ST GERMAIN  
Du 30/03/2010 au 06/04/2010 Pharmacie LOUBIE à GOUDON (46)  
Du 06/04/2010 au 13/04/2010 Pharmacie SOTTE au VIGAN (46)  
Du 13/04/2010 au 20/04/2010 Pharmacie CONEGERO à GOURDON (46)  
Du 20/04/2010 au 27/04/2010 Pharmacie MILLET à LABASTIDE (46)

Information  
Décharge de Payrac  
Mardi, Samedi de 9H00 à 12 H00  
Mercredi, jeudi, vendredi de  
14H00 à 18H00

GITES ET CHAMBRES D'HÔTES »

L'Auberge Du Causse Lorna et John GOUGH Chambres d'Hôtes Le Bourg 46300 Saint Projet Tel: 05-65-32-60-73 Port : 06-26-19-40-86 Email : [gough.john@wanadoo.fr](mailto:gough.john@wanadoo.fr) - Site internet: [www.aubergeducausse.com](http://www.aubergeducausse.com)

Mme RENAUD Francine « Le Rigou » 46300 ST PROJET -2 gites ruraux 2 personnes, Un gite 4 à 6 personnes Tel/Fax 05-65-41-93-31.

« Le Cantou » Chambre d'hôtes-table d'hôtes M. & Mme LE BERVET Le Mas de Cauze 46300 ST PROJET  
Tel: 05-65-32-66-71 Port : 06-87-07-65-41. Site Internet : [www.chambre-hote-lecantou.net](http://www.chambre-hote-lecantou.net),  
E. Mail : [le-cantou@orange.fr](mailto:le-cantou@orange.fr)

Mme Alexa STACE Chambres d'hôtes « Le Couderc » 46300 ST PROJET Tel 05-65-41-93-79 [alexa.stace@wanadoo.fr](mailto:alexa.stace@wanadoo.fr)

La Ferme Du Pesquié « le Cantou » Gîtes Nicole et Henri CONSTANT L'Hébrard du Pesquié 46300 Saint Projet Tel: 05.65.37.96.80. Fax : 05.65.41.92.77 Site Internet : [www.gitesconstant.com](http://www.gitesconstant.com)

Mme ROSSIGNOL Edith 1Le Mas De Cauze Gite 6 personnes, 1 Gite 8 personnes Gite de France du Lot Tel: 05-63-58-26-88 / 06-15-09-95-33 E-mail : <http://www.gite-bois-de-pech.fr.tc> [dominique.rossignol@wanadoo.fr](mailto:dominique.rossignol@wanadoo.fr)

Mme ROSSIGNOL Edith 1 Gite 6 personnes, 1 Gite 8 personnes Service de réservation « Loisirs-Accueil Lot